

Décision n° 03-746
de l'Autorité de régulation des télécommunications
en date du 24 juin 2003
attribuant des ressources en numérotation au
Secrétariat d'État aux transports et à la mer
(numéro 1616)

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 34-10 et L.36-7 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1997 établissant la valeur du coefficient qui fixe l'assiette des redevances pour le coût de gestion de la numérotation ;

Vu la décision n° 98-75 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 février 1998 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation modifiée ;

Vu les courriers du Secrétariat Général de la mer du 24 février et du 24 mars 2003 ;

Après en avoir délibéré le 24 juin 2003 ;

Décide :

Article 1er - Le numéro à quatre chiffres 1616 est attribué au Secrétariat d'État aux transports et à la mer pour être utilisé en tant que numéro « en plan privé » par les opérateurs mobiles de France métropolitaine dans le cadre d'une expérimentation liée au sauvetage en mer, à compter du 1^{er} juillet 2003 jusqu'au 30 septembre 2003.

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article L.34-10 du code des postes et télécommunications, le numéro attribué à l'article 1 ne peut pas être protégé par un droit de propriété intellectuelle ou industrielle. Il est incessible et ne peut faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des télécommunications.

Article 3 - Au 31 décembre 2003, le Secrétariat d'État aux transports et à la mer adressera à l'Autorité de régulation des télécommunications un rapport sur l'utilisation effective du numéro en collaboration avec les opérateurs mobiles concernés.

Article 4 - Le chef du service Opérateurs et ressources de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 24 juin 2003

Le Président

Paul Champsaur

© Autorité de régulation des télécommunications - Juillet 2003
7, Square Max Hymans - 75730 PARIS Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98